
Réunion de la commission « Démographie et Questions Sociales » du 9 juin 2022

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et Questions Sociales » du 9 juin 2022 s'est tenue sous la présidence de Jean-Philippe Vinquant.

La commission a débuté par une présentation du **programme de travail des producteurs de statistiques publiques pour l'année 2022** centré sur les nouvelles opérations. Les productions de Santé publique France entrent dans le champ de la commission. Le Service Statistique Public (SSP) a maintenant très largement intégré ses publications liées à la crise sanitaire dans les travaux habituels ; seule la Drees conserve des productions centrées uniquement sur le sujet. En revanche, un nouveau thème d'actualité internationale s'est ajouté en début d'année, il s'agit du suivi de la situation des réfugiés ukrainiens. Suivant les débats nationaux, d'autres thématiques apparaissent comme les tensions sur le marché du travail et l'évolution du pouvoir d'achat. Cette année, les services statistiques ministériels (SSM) prennent en charge de nouvelles missions. Le SSM Culture reprend ainsi des productions de directions d'administrations centrales. De manière similaire, la Drees entame les travaux de rénovation du processus de production des statistiques de causes de décès, et le SSM Jeunesse et sports va s'adapter à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat qui fait évoluer son périmètre de compétence. Enfin, le projet de Code Statistique Non Signifiant (CSNS) en cours à l'Insee vise à mettre à disposition de l'Insee et des SSM un identifiant non signifiant et irréversible pour faciliter et fiabiliser les appariements à finalité de statistique publique entre des sources de données individuelles.

La commission s'est ensuite intéressée au **suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement**, conformément aux **avis n° 5 et 9** de la commission.

L'Insee a tout d'abord présenté l'enquête nationale Logement (ENL). Elle est ancienne, les premières éditions remontent aux années 1950. L'échantillon de 27 000 logements permet d'opérer des croisements fins. En revanche, cette enquête n'est inscrite dans aucun règlement européen, ce qui rend sa programmation difficile à cause du coût que sa grande taille implique. Ainsi, alors qu'elle est habituellement réalisée tous les 5 ans, l'ENL 2013 s'est déroulée 7 ans après la précédente. Le SSM Environnement et logement a réalisé l'édition 2020 de l'enquête en face-à-face en faisant appel à un prestataire privé. Une nouvelle enquête de l'Insee est prévue en 2023-2024. La collecte sera réalisée en multimode, l'ensemble des ménages sélectionnés seront d'abord sollicités pour répondre sur Internet. Cette solution réduit sensiblement les coûts. L'ENL permet d'étudier l'accès au logement et le mal logement, y compris sur des sous-populations particulières. Elle décrit également le parc de logements et permet d'alimenter la comptabilité nationale grâce à une estimation de la masse de loyers imputés. Concernant le mal logement, l'enquête caractérise les défauts de confort pour les logements occupés en résidence principale, décrit les trajectoires personnelles et renseigne sur les absences de logement dans le passé. Aujourd'hui l'enquête reste nationale et, en l'absence d'extension régionale dans le protocole cible actuel, les exploitations au niveau local sont impossibles.

La Drees a ensuite présenté l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES DS) et la connaissance statistique de l'hébergement social. Depuis 1982, elle concerne les centres d'hébergement et établissements de logements adaptés en France entière, et interroge uniquement les établissements « pérennes ». Le taux de réponse est de 80 %. Enquête administrative jusqu'en 2016, elle devient une enquête statistique depuis l'édition 2020-2021. Cette enquête permet de connaître l'activité des établissements, mais aussi le personnel et le public accueilli. Elle ambitionne d'éclairer le débat public et sert aussi au pilotage des politiques publiques. Toutefois, l'enquête connaît quelques limites. Avec une vingtaine de variables individuelles, elle ne permet pas une description fine du public. De plus, ces variables sont remplies par l'établissement ce qui limite probablement la précision des réponses. Enfin, elle nécessite des répertoires d'établissements à jour. Sur le sujet du mal logement, la Drees a initié en 2019 un plan d'action pour améliorer la connaissance des personnes sans domicile et de leur hébergement. Ainsi, le SSM développe les études à partir d'ES-DS et accélère la mise à disposition des données. La Drees expertise la possibilité d'utiliser des sources inexploitées actuellement pour éclairer ces sujets. Dans le même but, un groupe d'études « Analyses quantitatives sur l'hébergement social et les sans-domicile », réunissant chercheurs, associations, administrations se réunit depuis 2020. Enfin, la Drees analyse des

données du SI SIAO (services intégrés d'accueil et d'orientation) pour en tester la fiabilité et, si cette analyse s'avère concluante, elle produira des études sur les personnes hébergées et leurs parcours.

L'Insee a présenté la nouvelle édition de l'enquête Sans Domicile (SD). Bien que des éléments de dénombrement des personnes sans domicile existent grâce aux initiatives des Nuits de la solidarité et à la collecte Sans-abri du recensement de la population, ces personnes ne sont généralement pas ou peu captées par les outils de mesure traditionnels de la statistique publique. Ainsi, l'ensemble du champ des sans domicile n'est pas couvert et les informations ne sont pas suffisantes pour améliorer en profondeur la connaissance de ces populations. Une enquête nationale spécifique auprès des sans domicile apparaît donc nécessaire, mais elle doit s'inscrire au sein d'un dispositif global d'observation statistique permettant d'appréhender la problématique du mal-logement ou de son absence en décrivant le continuum de situations. L'enquête est particulièrement complexe, avec des difficultés spécifiques d'ordre méthodologique et éthique. Elle vise à estimer le nombre de sans domicile mais également à décrire les conditions de vie et les difficultés d'accès au logement des sans domicile et à connaître leur parcours de vie. En juin 2021, une consultation publique a conclu à la nécessité de rééditer l'enquête. Pour assurer une comparabilité des résultats, la prochaine enquête conservera la méthodologie des précédentes enquêtes. En revanche, le champ évoluera, car en 2012 la couverture des personnes sans abri était partielle. Les sans-abri étaient enquêtés par le biais des distributions de repas, alors qu'une partie non négligeable de la population vivant dans la rue ne les fréquente pas. L'Insee instruit la possibilité de rajouter des champs à l'enquête afin de pallier les défauts de couverture des sans-abri.

Les échanges avec la salle ont été introduits par la Fondation Abbé Pierre. La qualité de l'information statistique est satisfaisante en France lorsqu'on la compare à l'international. Toutefois, la Fondation Abbé Pierre doit estimer en combinant plusieurs sources l'ampleur du mal logement en France, car les données officielles sont anciennes. Ce chiffre est une indication, la définition du mal logement étant extrêmement difficile à cerner. Elle varie dans le temps, mais également selon la sensibilité des personnes. Un large halo, une zone grise du mal logement, est difficile à appréhender. La Fondation Abbé Pierre privilégie autant que possible des critères stables, pour assurer la comparabilité des résultats, mais les enquêtes sur lesquelles elles s'appuient varient régulièrement. Des difficultés existent, les enquêtes étant renouvelées à des intervalles de temps assez longs, alors que le nombre de sans-abri évolue rapidement et les dispositifs utilisés en complément, comme les Nuits de la solidarité ne les remplacent pas. La Fondation regrette également la difficulté d'obtenir des données au niveau local, qui est bien souvent le niveau pertinent pour l'action, ainsi que l'impossibilité d'obtenir des chiffres fiables de la demande d'accès à l'hébergement.

A la suite des débats, **un avis a été produit par la commission.** Il se félicite de la reconduction des enquêtes Logement et Sans domicile. Il salue également les innovations destinées à favoriser la réponse des enquêtés, notamment le passage au multimode. Toutefois, l'espacement temporel entre deux éditions de certaines de ces enquêtes complique la comparaison des situations. Enfin, la commission souligne l'intérêt d'étudier les trajectoires des personnes mal logées ou sans domicile afin de mieux comprendre les entrées, les sorties et la persistance des situations de mal logement.

La commission a accordé **deux accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951. Les demandes ont été présentées par la Drees. La première concerne les données détenues par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sur l'orientation et l'optimisation de l'offre de soins et médicosociale. La seconde concerne les données détenues par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sur les demandes d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie.

La commission a aussi examiné **six demandes d'avis d'opportunité d'enquête** qui ont toutes reçu un avis favorable. Cinq relèvent de l'Insee. L'enquête Famille recueille des informations détaillées sur la composition des familles. L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages suit l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation. L'enquête Histoire de vie et patrimoine a pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages. L'enquête Sans domicile a également sollicité l'opportunité, ainsi que l'enquête Emploi du temps, qui vise à collecter les données nécessaires à des analyses quantifiées de la vie quotidienne. Enfin, le baromètre de Santé publique France qui documente les enjeux de santé publique.